



**Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion**

**Paris, le 27 juin 2013**

**Les trois Présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne ont trouvé un accord pour un plafond de dotation de 3,5 milliard d'euros. La part entre une contribution obligatoire, qui ne saurait être inférieure au montant acté par le Conseil, soit 2,5 milliards d'euros, et une contribution volontaire reste à préciser.**

**Cette proposition sera soumise à chacune des trois institutions.**

**Ce compromis est un pas supplémentaire vers la pérennisation de l'aide européenne aux plus démunis.**

**Marie-Arlette Carlotti se félicite de cette avancée et défend plus que jamais le principe d'une contribution obligatoire au nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).**

**La contribution volontaire ne peut en aucun cas devenir la règle en matière de solidarité : elle est contraire à l'idée d'intégration européenne et menacerait gravement les personnes qui ont besoin de cette solidarité.**

**Comme la Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion l'a indiqué lors du Conseil EPSCO, "il incombe à la prochaine présidence lituanienne de faire de l'aide aux plus démunis une priorité de son agenda et ainsi de répondre à l'objectif européen de sortir 20 millions de nos concitoyens de la pauvreté à l'horizon 2020."**